



Rapport de commission

Commission des finances - Date : 15.06.2026

chargée de l'examen du Préavis : «Préavis N° 2026/22 - Centre Sportif de Malley S.A. - Convention destinée à alimenter un fonds de rénovation pour un montant total annuel de CHF 467'000.- à répartir entre les communes de Lausanne pour CHF 280'200.-, de Prilly pour CHF 93'400.- et de Renens pour CHF 93'400.-», en présence de Mme Emilie Moeschler, municipale de la direction Sports et cohésion sociale

Présidence : M. Pierre CONSCIENCE (EàG)

Membres présents : Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; M. Paulraj KANTHIA (PLR) ; Mme Mathlide MAILLARD (PLR) ;

Membres excusés : Mme Pauline BLANC (PLR) ; Mme Lana DAMERGI (EàG) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Constance VON BRAUN (Les Verts).

Municipale : Mme Florence GERMOND, Municipale en charge de FINANCE ET MOBILITE.
Mme Emilie MOESCHLER, Municipale en charge de SPORT ET COHESION SOCIALE

Invité-e-s : Mme Myriam PASCHE, cheffe du service des Sports
M. Louis-Marie LE BOT, chef du service des Finances

Notes de séances : Mme Elisabeth HUBER

Rapportrice de commission : Mme Marlyse AUDERGON.

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 15.06.2026 - Début et fin de la séance : 18h30 – 18h55

Discussion générale

Madame la Municipale en charge de SPORT ET COHESION SOCIALE explique que le préavis fait suite à une recommandation dans le rapport de Ernst & Young SA demandant la création d'un fonds de rénovation. Ce fonds est indispensable pour le bon fonctionnement d'une infrastructure d'une telle ampleur. Toutefois, la municipalité a souhaité la mise en place de ce fonds en dehors de la convention d'actionnaires, c'est pourquoi, une convention complémentaire est proposée afin de répartir les coûts de CHF 467'000.- sur les communes de Prilly et Renens également.

Un-e commissaire relève une coquille au chapitre 1-Résumé, 4ème paragraphe, "40% de fonds est financé par les communes de Renens et Lausanne" remplacer Lausanne par Prilly



Un-e commissaire demande si les communes de Prilly et Renens ont déjà acceptés la création de ce fonds

Madame la Municipale en charge de SPORT ET COHESION SOCIALE confirme que Prilly a inclus cet élément dans son budget et Renens a présenté un préavis en cours de validation

Un-e commissaire rappelle la rencontre du 24.05.2024 pour discuter du déficit. Lors de cet échange des pistes d'amélioration ont été soulevées, comme le coût de l'énergie et l'éventuel changement de fournisseur, l'exonération de l'impôt foncier et la facturation des prestations du Service d'organisation et d'informatique de la Ville (SOI). Le solde du déficit étant à la charge de Lausanne, il est important d'optimiser les charges. Quels sont les démarches entreprises à ce jour ?

Par ailleurs, la personne désire en savoir plus sur le contrat LHC et si l'augmentation du nombre d'entrées est constituée d'entrées gratuites

Un-e commissaire demande comment le montant du fonds a été défini et s'il sera suffisant sur la durée de la convention de 8 ans. Que se passerait-il si ce montant était insuffisant après 3 ans ?

Madame la Municipale en charge de SPORT ET COHESION SOCIALE explique que plusieurs axes d'amélioration ont été entrepris avec notamment la mise en place d'un plan financier, la revue de la politique tarifaire et renégociation du contrat avec le Lausanne Hockey Club (LHC). L'énergie est toujours fournie par les Services Industriels de Lausanne (SIL). Elle relève également une augmentation de la fréquentation des infrastructures et l'amélioration des comptes 2025 par rapport au budget 2025.

Aucun mécanisme d'augmentation pour ne pas faire peur aux autres actionnaires

Madame la cheffe du service des Sports répond à la question sur les entrées gratuites qu'il n'y en a pas et que l'heure de glace est passée de l'ordre de CHF 100 à CHF 300. Le nouveau contrat LHC, d'ores et déjà en place depuis 1 année, précise que le fonds représente le 0.2% du coût d'investissement total (CHF 235 millions) et que la durée du fonds a été calquée sur la durée de la convention des actionnaires, le CSM s'est également doté d'un règlement d'utilisation

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

La parole n'est pas demandée.

Vote concl. : **UNANIMITE OUI** **0 NON** **0 ABST**

La séance est levée à 18h55

Lausanne, le 31.08.2026

Marlyse AUDERGON